



Règles de conduite 2025-2026

École J.-P. Labarre

Les règles de conduite de mon école favorisent mon apprentissage du vivre-ensemble. Elles m'invitent à adopter des comportements responsables et sécuritaires, empreints de civisme et de respect.

Elles se basent sur les principes suivants :

1° *le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées;*

2° *le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.*

En ce sens, les règles de conduite me seront d'abord enseignées puis travaillées tout au long de l'année pour concrétiser ces valeurs et m'amener à m'épanouir et à être un citoyen responsable.

De plus, je suis informé qu'à l'école, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

LES RÈGLES DE CONDUITE

Valeurs	Règles	Justifications
RESPECT	Je respecte en paroles et en gestes les élèves et les adultes. Je vouvoie le personnel de l'école, en utilisant le titre Monsieur ou Madame. Je respecte également les règles de la classe et de l'école.	• Pour vivre dans un climat agréable et sécuritaire • Pour apprendre à exprimer mes émotions de façon pacifique • Pour favoriser l'ouverture aux différences de chacun
SÉCURITÉ	Je me conduis de façon sécuritaire.	• Pour avoir du plaisir à jouer • Pour éviter les accidents et les conflits • Pour faciliter les déplacements
RESPONSABILITÉ	Je prends soin de l'environnement, du matériel de l'école, du mien et de celui des autres.	• Pour vivre dans un milieu propre • Pour avoir les outils nécessaires à mon travail d'élève • Pour que tous aient accès à du matériel et des lieux en bon état
PONCTUALITÉ	Je suis présent à l'endroit prévu à mon horaire.	• Pour assurer ma sécurité • Pour être prêt à travailler en même temps que les autres • Pour assurer la qualité des activités

Tous les adultes de l'école peuvent intervenir pour m'aider à respecter les règles de conduite.

Je respecte les règles et j'adopte les comportements attendus, je peux recevoir :	Je ne respecte pas les règles, je n'adopte pas le comportement attendu, l'intervenant m'aide et me soutient en :
- des félicitations; - des privilèges; - des messages dans mon agenda; - du renforcement positif reconnaissant mes efforts. Ainsi, je reconnais mes efforts, je suis fier de moi et je vis des réussites.	me rappelant et me questionnant sur la règle et ses raisons; - m'enseignant le comportement attendu; - effectuant un retour avec moi; - effectuant une recherche de solutions avec moi; - informant mon titulaire ou mon éducatrice; - communiquant au besoin avec mes parents; - me donnant une conséquence* en lien avec mon comportement; - élaborant un plan d'aide (outils pour acquérir le bon comportement) et en communiquant avec mes parents pour les informer et les impliquer.

*** La nature et la fréquence d'un manquement guident les adultes dans le choix des conséquences qui peuvent être :**

- Excuses verbales ou écrites
- Reprise du temps perdu (retenue après les heures de cours)
- Retrait de privilèges
- Retrait du groupe dans un endroit approprié
- Gestes de réparation (démarche de réparation accompagnée d'un intervenant)
- Remboursement ou remplacement du matériel
- Réflexion écrite
- Rencontre avec des personnes ressources de l'école
- Soutien individuel à fréquence rapprochée
- Rencontre avec la direction
- Suspension interne
- Suspension externe
- Plainte policière
- Autres

****La violence à caractère sexuel, la violence physique et verbale ainsi que le vandalisme seront automatiquement traités comme des manquements majeurs. Une politique de tolérance zéro sera appliquée.***

HABILLEMENT :

- Par respect et pour être confortable, je me présente à l'école dans une tenue adaptée aux différentes activités du milieu scolaire et qui tient compte de la température. Mes vêtements sont propres, décents et n'affichent pas d'idées sexistes, racistes, violentes ou dégradantes.

ALIMENTATION :

- À l'école, nous favorisons les repas et les collations santé. Bien manger, c'est choisir des aliments sains et variés qui fournissent à notre organisme tous les éléments nutritifs et nécessaires à une bonne santé et à une croissance optimale.

RETARD :

- Afin d'éviter tout dérangement tant pour votre enfant, pour les élèves de la classe et pour l'enseignant, il est important que votre enfant arrive à temps pour la cloche. Si celui-ci est en retard, il devra se présenter au secrétariat de l'école afin de se procurer son laissez-passer afin de réintégrer sa classe. Si les retards sont trop fréquents, une reprise de temps (retenue après l'école) ou des tâches au bénéfice de l'école pourraient être demandées à votre enfant.

OBJETS DE LA MAISON :

- Les objets provenant de la maison (jouets, jeux, ballons, cartes, etc.) ne sont pas permis à l'école, sauf lors d'activités spéciales permises par l'enseignant.e.

VIE PRIVÉE, DROIT À L'IMAGE ET RESEAUX SOCIAUX :

- L'utilisation des réseaux sociaux par les enfants de moins de 13 ans doit être encadrée par les parents. Tout message, toute image et toute photo à connotation sexuelle et toute forme d'intimidation, de violence verbale ou d'harcèlement sont strictement interdites.
- Le respect de la réputation et de la vie privée est de mise. Le consentement du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève est obligatoire avant de capter leur image ou leur voix.

ABSENCES PREVUES :

- Les journées d'absences prévues (voyages, compétitions sportives, etc.) ne peuvent être reprises par le personnel enseignant. S'il y avait une évaluation à laquelle l'élève est absent.e, une note de « non-évalué » serait indiquée.

SAINES HABITUDES DE VIE :

- Les produits liés au vapotage, les boissons énergisantes ainsi que les produits alcoolisés sont strictement interdits à l'école.

Je m'engage à respecter le code de vie de l'école :

Signature de l'élève _____

Signature du parent _____

DIRECTIVE DU MEQ SUR L'INTERDICTION DES APPAREILS ELECTRONIQUES PERSONNELS A L'ECOLE

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo) est interdite à l'école J.-P. Labarre, sauf dans les cas suivants :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant;
- si l'état de santé d'un élève le requiert*;
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent*.

** Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.*

L'élève qui décide d'apporter de tels appareils à l'école doit les conserver dans son casier tout au long de l'horaire école, soit entre 8h25 et 15h35 (incluant la période du service de garde).

En cas de non-respect de ces règles :

- un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée;
- la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école;
- une reprise de temps pourrait être imposée à l'élève;
- en cas de récidives, une suspension pourrait être imposée à l'élève.

Je m'engage à respecter les règles entourant l'utilisation des appareils électroniques à l'école :

Signature de l'élève _____

J'ai pris connaissance des règles entourant l'utilisation des appareils électroniques à l'école :

Signature du parent _____